

Doubs

Violences sur mineurs : 450 plaintes à examiner... en plus du reste

En lien avec les forces de l'ordre, à la demande du Garde des Sceaux à la suite de l'affaire Lyhanna, le tribunal judiciaire de Besançon est en ordre de bataille pour examiner 450 plaintes concernant des infractions sexuelles sur mineurs. Une tâche chronophage qui s'ajoute à toutes les affaires courantes à traiter par ailleurs. Sans effectifs supplémentaires.

Depuis dix jours, à la demande du Garde des Sceaux à la suite de l'affaire Lyhanna, les magistrats de Besançon s'organisent à tour de rôle pour passer en revue, en lien avec les forces de l'ordre, les plaintes déposées pour agressions sexuelles et viols sur mineurs.

Vendredi 19 juin, Cédric Logelin, procureur de la République de Besançon, s'est rendu toute la journée au commissariat pour éplucher des dizaines de dossiers. La veille, Christine de Curraize, procureure adjointe, a fait de même pendant une demi-journée. En France, 70 000 plaintes doivent être examinées avant le 14 juillet. Sur le ressort du tribunal judiciaire de Besançon, qui couvre les services de police et de gendarmerie de Besançon et Pontarlier, ce sont pas moins de 450 dossiers à (re) voir.

« Nous faisons un travail de recensement mais aussi un travail d'analyse avec des renseignements sur les caractéristiques des procédures, leur ancienneté, les éléments sur les personnes mises en cause et les victi-

mes. Concrètement, un enquêteur nous présente les procédures les unes après les autres et ensuite nous donnons des instructions d'enquête aux services de police et de gendarmerie », éclaire le procureur. Initialement, la demande du Garde des Sceaux concernait uniquement les plaintes déjà parvenues au parquet, qui n'ont pas fait l'objet d'une information judiciaire ou d'un classement sans suite. Mais le parquet de Besançon a décidé d'aller plus loin en passant en revue l'ensemble des dossiers, y compris ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'un compte rendu à ses services. « Cela représente une masse plus importante à traiter mais les attentes des victimes le nécessitent », justifie Cédric Logelin.

Une réunion a eu lieu en début de semaine dernière avec les services de police et de gendarmerie pour établir des critères de priorisation. « Nous avons décidé de prioriser les infractions de viol, les procédures qui sont les plus anciennes, celles pour lesquelles les auteurs et les personnes mises en cause sont encore en contact soit avec la victime, soit avec d'autres mineurs, celles où plusieurs signalements visent la même personne mise en cause », détaille le procureur.

« Tout devient urgent et prioritaire »

L'objectif est de s'assurer, notamment, qu'il n'y ait pas de retards injustifiés. Selon une source gouvernementale citée



À Besançon comme partout en France, l'affaire Lyhanna a été un électrochoc. Chaque lundi (ici ce 29 juin devant le palais de justice), des Bisontins se rassemblent pour demander du changement. Photo Arnaud Castagné

par l'AFP, depuis le début des vérifications, 134 détentions provisoires ont été présentées par les magistrats et validées par les juges des libertés et de la détention pour violences sexuelles sur des mineurs.

Ces opérations se déroulent en plus des affaires courantes, des sollicitations qui continuent d'arriver, des audiences et des permanences, pointe Christine de Curraize. Et sans effectifs supplémentaires, ce qui pousse les magistrats à faire des choix. « Une urgence chasse l'autre. Tout devient urgent et prioritaire. Lorsque je suis en audience ou que je passe une journée pour faire le recensement, je ne traite pas le reste.

Quand je suis au commissariat, rien ne bouge. J'ai aujourd'hui des dossiers qui ont plusieurs mois de retard », constate Christine de Curraize. « Chacun, en fonction de ses disponibilités, ira soit à la police, soit à la gendarmerie traiter les procédures, étant rappelé que ce sont des procédures qui ne demandent pas 30 secondes ou 2 minutes. On passera le temps qu'il faudra par dossier », assure le procureur.

En plus de la pression de leur ministère, les magistrats doivent faire face à celle de la rue. Tous les lundis, des citoyens manifestent devant le palais de justice pour réclamer une loi-cadre intégrale et des moyens

« Nous vivons tous dans la hantise de faits graves commis par quelqu'un qui fait l'objet d'un signalement, d'une plainte »

Christine de Curraize

pour la mettre en œuvre.

« Ce qui s'est passé à Auch, c'est la hantise de tout magistrat »

« Nous vivons tous dans la hantise de faits graves commis par quelqu'un qui fait l'objet d'un signalement, d'une plainte. Nous faisons ce métier pour protéger les victimes, faire en sorte que la vie en société soit la plus paisible possible. Ce qui s'est passé à Auch, c'est précisément la hantise de tout magistrat », indique Christine de Curraize.

En charge du contentieux des violences intrafamiliales, elle confie : « À chaque fois qu'un homicide sur conjoint se produit, mon premier réflexe est toujours de vérifier s'il n'y avait pas une procédure en attente. Systématiquement. Ça pourrait m'arriver et pourtant, je n'ai pas l'impression que je me ménage ».

● Eléonore Tournier

elfort

David Markezic réélu directeur de l'IUT Nord Franche-Comté

Il y a quelques jours, le conseil d'institut de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Nord Franche-Comté s'est réuni pour élire son nouveau directeur. David Markezic a été reconduit dans ses fonctions pour un second mandat de cinq ans, qui s'ouvre dans un environnement marqué par « des contraintes budgétaires accrues et des mutations profondes de l'enseignement supérieur ».

Cette réélection s'inscrit dans une certaine continuité. Le jeudi 25 juin dernier, le conseil d'institut de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Nord Franche-Comté s'est réuni pour élire son nouveau directeur. David Markezic, directeur de l'établissement rattaché à l'Université Marie & Louis

Pasteur (UMLP) depuis 2021 (après avoir été notamment directeur adjoint de l'ancien IUT de Belfort-Montbéliard de 2008 à 2012), a proposé sa candidature pour un deuxième mandat. Il a été reconduit dans ses fonctions, qu'il continuera d'exercer aux côtés de Valérie Lepiller, confirmée dans son rôle de directrice adjointe.

Sept axes stratégiques

« L'élection du directeur sortant vient consacrer cinq années d'un mandat marqué par la stabilité, l'engagement des équipes et des avancées structurantes », indique l'IUT dans un communiqué avant de développer : « Parmi les réalisations majeures figure la mise en œuvre réussie du Bachelor universitaire de technologie (BUT), désormais pleinement



David Markezic, le directeur de l'IUT Nord Franche-Comté fraîchement réélu, aux côtés de son adjointe Valérie Lepiller. Photo fournie par l'IUT Nord Franche-Comté

intégré dans l'offre de formation, avec l'accueil de la troisième promotion de diplômés. »

Ce second mandat s'ouvre dans un environnement mar-

qué par « des contraintes budgétaires accrues et des mutations profondes de l'enseignement supérieur ». Le projet de la direction, qui entend poursuivre et amplifier les trans-

formations engagées, s'articule autour de sept axes stratégiques : attractivité des formations, vie étudiante, rayonnement territorial, soutenabilité financière, transformation numérique et intelligence artificielle, patrimoine et infrastructures et qualité de vie au travail et recrutement.

Créé en 1968, l'IUT Nord Franche-Comté est localisé aujourd'hui sur trois campus à Belfort et un à Montbéliard. Il compte 1 740 étudiants (dont 410 alternants) et 200 personnels (dont 70 enseignants-chercheurs). Pour cinq filières académiques représentées (énergie et industrie, métiers du social, numérique, marketing et management et construction durable).

● H.C.